

Bureau Syndical du 13 juin 2023 et CAO (17 avril, 5 et 23 mai)

Synthèse des travaux



Au service des
et des usag
depu

Au service de
et des usag
depu

- ÉLECTRICITÉ
- ÉCLAIRAGE
- ENVIRONNEMENT
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- VOIRIE
- BORNES DE RECHARGE
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- CHAUFFAGE

- ÉLECTRICITÉ
- ÉCLAIRAGE
- ENVIRONNEMENT
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- VOIRIE
- BORNES DE RECHARGE
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- CHAUFFAGE

**AFFAIRES DÉLIBÉRÉES****Versement de fonds de concours**

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE MARIE	Extension BTS lotissement communal La Margeride	32 139 €	25 443 €	6 696 €
ALLENC	Enfouissement BTS Mas Renouard tranche2	62 765 €	41 843 €	20 922 €
ALTIER	Extension BTS résidence André au Bergognon	17 541 €	16 541 €	1 000 €
BALSIEGES	Extension BTS coffret forain au bourg	9 422 €	8 422 €	1 000 €
FAGE MONTIVERNOUX (LA)	Extension BTS résidence Domenichini/Mazel aux Fours	4 832 €	3 832 €	1 000 €
GRANDRIEU	Enfouissement BTS Chabestras	38 341 €	25 561 €	12 780 €
GRANDVALS	Extension BTS pompage communal à Bonnecharre	21 397 €	17 997 €	3 400 €
LAUBERT	Extension BTS résidence Saint-Jean à Gourgons	10 355 €	8 915 €	1 440 €
MONTS DE RANDON	Extension BTS résidence Chambost/Vielgus à La Roche	9 119 €	8 119 €	1 000 €
PEYRE EN AUBRAC	Extension BTS résidence Leriche à Aumont Aubrac	41 887 €	36 887 €	5 000 €
PEYRE EN AUBRAC	Enfouissement BTS Le Chambon au Fau de Peyre	51 160 €	34 107 €	17 053 €
PEYRE EN AUBRAC	Génie civil Le Chambon au Fau de Peyre	45 999 €	30 666 €	15 333 €
ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	Enfouissement BTS quartier Condamines	77 277 €	51 518 €	25 759 €
ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	Génie civil quartier Condamines	40 668 €	27 112 €	13 556 €
ST MARTIN DE LANSUSCLE	Extension BTS résidence Michaut/Soret à Andissac	10 669 €	7 469 €	3 200 €
VILLEFORT	Enfouissement BTS rue de la Gare	12 140 €	8 093 €	4 047 €
CC du GEVAUDAN	Extension BTS réservoir du Col de Goudard à Gabrias	53 543 €	35 043 €	18 500 €
CC du GEVAUDAN	Extension BTS pompage de Berlières à Montrodât	38 486 €	23 836 €	14 650 €
CC du GEVAUDAN	Extension BTS réservoir de Palhers	9 440 €	8 440 €	1 000 €
CC du GEVAUDAN	Extension BTS réservoir de Félines à St Bonnet de Chirac	22 690 €	17 201 €	5 489 €
CC du HAUT ALLIER	Extension BTS aire camping-cars à Chambon le Château, commune de Bel Air Val d'Ance	5 877 €	4 877 €	1 000 €
Total		615 747 €	441 922 €	173 825 €
			71.8%	28.2%

Création de groupements de commandes pour la coordination de travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, de permettre la bonne coordination de ces travaux et d'en limiter l'impact pour les riverains, il a été décidé de créer les groupements de commandes suivants :

- ✓ entre **les communes de Saint-Michel de Dèze, du Collet de Dèze et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'assainissement, la réalisation de travaux de maçonnerie et de voirie, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication, au **village du Cambou** ;
- ✓ entre **le SIAEP du Causse du Masegros, la commune de Banassac-Canilhac et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication au **village de Grèzes** ;
- ✓ entre **la communauté de communes du Gévaudan, la commune de Bourg sur Colagne et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication au **village d'Alteyrac** ;
- ✓ entre **le SIAEP du Causse de Sauveterre, la commune de Chanac et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication aux **villages de la Bastisse et du Cros Bas**.



Validation de projets d'enfouissement de réseaux

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, les projets ci-après ont été examinés pour validation et lancement des travaux après accord des communes sur leur financement :

Collectivité	Chantier		Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ARZENC D'APCHER	HT-BT-GC	Montchamp	79 000 €	53 000 €	26 000 €
BANASSAC-CANILHAC	BT-GCC	Grèzes	41 475 €	24 885 €	16 590 €
BOURGS SUR COLAGNE	BT-GCC	Alteyrac	63 374 €	49 124 €	16 250 €
ST BONNET DE CHIRAC	BT-GCC	Félines	59 000 €	35 400 €	23 600 €
ST LAURENT DE VEYRES	BT-GCC	Bourg de St Laurent de Veyrès	48 000 €	28 800 €	19 200 €
ST MICHEL DE DEZE/LE COLLET DE DEZE	BT-GCC	Le Cambou	70 692 €	42 415 €	28 277 €
SAELLES (LES)	BT-GCC	Chabannes	87 500 €	52 500 €	35 000 €
VILLEFORT	BT	Rue de la Gare	12 150 €	7 290 €	4 860 €
Total			463 191 €	293 414 €	169 777 €
				63.3%	36.7%

HT : réseau haute tension BT : réseau basse tension GC : génie civil GCC : génie civil coordination



ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

Obtention d'une aide financière au titre du Fonds Vert

Afin de poursuivre son action en faveur de la modernisation de l'éclairage public et de la préservation de l'environnement nocturne, le SDEE a engagé un nouveau programme s'inscrivant dans les objectifs du volet dédié à la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public du Fonds Vert.

A ce titre, il vient de lui être signifié l'attribution d'une **aide financière d'un montant de 79 491 €** qui permettra la **rénovation de 832 lanternes** sur le territoire lozérien.



ENVIRONNEMENT

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Adaptation des modalités de participation du SDEE au programme de rénovation ou d'aménagement des points recyclage

Afin de prendre en compte les opérations de main d'œuvre directement assurées par certaines collectivités dans le cadre du programme de rénovation des points recyclage mis en place par le SDEE, il a été décidé l'adoption des forfaits ci-après, qui seront intégrés aux dépenses éligibles soutenues par le SDEE :

- ✓ **800 € pour tout point recyclage d'au moins 3 colonnes ;**
- ✓ **400 € pour un agrandissement inférieur à 20 m² ou un point avec une colonne isolée.**

Le bénéfice des aides du SDEE est par ailleurs étendu aux sites implantés sur du foncier privé, sous réserve d'un engagement des propriétaires concernés à assurer le libre accès au point recyclage pendant au moins 10 ans.



Signature d'une convention avec l'éco-organisme CYCLEVIA pour la collecte des huiles de vidanges en déchèterie

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite "loi AGEC", a introduit un nouveau régime de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Désigné éco-organisme de la filière, **CYCLEVIA apporte son soutien aux opérateurs de gestion des déchets d'huiles usagées afin de permettre une reprise sans frais**, en contrepartie des écocontributions de ses adhérents metteurs sur le marché. Il a donc été décidé de signer avec cet éco-organisme une convention ayant pour objet de :

- ✓ fixer le cadre juridique et financier des relations entre le SDEE et CYCLEVIA, et formaliser leurs obligations réciproques relatives aux huiles usagées ;
- ✓ définir, pour chaque année civile, les soutiens versés par CYCLEVIA au SDEE ;
- ✓ prévoir les informations devant être adressées par le SDEE à CYCLEVIA sur tout élément utile à la traçabilité des flux et à l'évaluation des coûts, de façon à répondre aux obligations d'information des pouvoirs publics et à disposer au fil du temps de résultats fiables et portant sur l'évolution des performances de l'activité de la filière des huiles usagées.

Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans, dans la limite de la date d'expiration de l'agrément de l'éco-organisme fixée par arrêté interministériel.

Lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets en partenariat avec le Réel-CPIE de Lozère

Les retours très positifs, tant des enseignants que des élèves, sur les campagnes de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets portées par le Réel-CPIE auprès de l'ensemble des élèves du cycle 3 (du CM1 à la 6^{ème}), confortent le SDEE dans la poursuite d'un partenariat avec cet organisme. Sur la base de l'expérience acquise, celui-ci propose de relancer une campagne de sensibilisation auprès des scolaires, en recentrant celle-ci sur les classes des écoles primaires (CM1 et CM2), tout en ajoutant un volet grand public dans l'objectif de mobiliser encore davantage les lozériennes et les lozériens.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, en complément des animations réalisées auprès des scolaires, le Réel-CPIE proposera désormais la mise en place d'animations sous forme de stands ou d'ateliers auprès d'un public dit "non captif", lors d'événements déjà existants (vides greniers, foires, marchés de producteurs, fêtes de village, festivals...). Les ateliers ludiques et participatifs proposés par le Réel-CPIE permettront aux habitants de découvrir ou redécouvrir tout ce qu'il faut savoir pour gérer au mieux ses déchets et pour les réduire.

Afin de concrétiser ces interventions, qui s'inscrivent dans les objectifs du SDEE, il a été décidé de conclure avec le Réel-CPIE une convention d'objectif portant sur les trois prochaines années scolaires, et d'allouer à cette opération une **subvention d'un montant maximum de 86 800 €**, répartie comme suit :

- ✓ 57 400 € pour la campagne de sensibilisation scolaire, qui concernerait 140 classes ;
- ✓ 29 400 € pour la campagne de sensibilisation grand public, comprenant 60 animations sur une trentaine de communes.



EAU ET ASSAINISSEMENT

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Mise en place de conventions pluriannuelles de prestations de vidange de bacs à graisses

Depuis de nombreuses années, le SDEE assure pour le compte de communes et EPCI des prestations de vidange et d'hydrocurage, également étendues aux professionnels et particuliers qui en font la demande.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les interventions devant être réalisées annuellement et améliorer la planification des vidanges de bacs à graisses réalisées par les équipes du Syndicat, **il a été décidé la mise en place de conventions pluriannuelles de prestation**. D'une durée initiale de 3 ans, celles-ci seront reconductibles tacitement par période d'un an.





BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

AFFAIRE DELIBERÉE

Partenariat entre les membres du groupement Révéo et la société Dyneff

Il a été décidé d'approuver le partenariat entre les membres du réseau Révéo et Dyneff, relatif à la valorisation de la quote-part d'EnR disponible pour assurer l'alimentation électrique des bornes de recharge.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les Syndicats d'Énergie ou Métropoles membres du réseau Révéo, vendent à Dyneff l'intégralité des volumes de certificats produits par les IRVE qu'ils ont déployées sur leur territoire.

Le prix unitaire des certificats est fixé à 0,20 €/ kWh d'électricité renouvelable, et correspond donc à environ 5 centimes d'euro de la totalité des kWh qui transitent par les bornes (sur la base d'environ 1/4 d'EnR dans le mix énergétique français).

Dans un contexte récent d'augmentation substantielle des charges énergétiques de ce service de recharge publique, la conclusion de ce partenariat permettra ainsi d'abonder des recettes de fonctionnement au profit du service IRVE de l'ensemble des membres du réseau Révéo.



ENERGIES RENOUVELABLES

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Proposition de partenariat pour le développement de projets de centrales photovoltaïques au sol

Le SDEE a été sollicité par deux collectivités adhérentes, le SICTOM des Bassins du Haut Tarn et la Commune de Barre des Cévennes, pour la mise en place d'un **partenariat en vue du développement de projets de centrales photovoltaïques au sol sur leur territoire.**

La contractualisation proposée par le SDEE pour ce type d'opération permet de définir clairement la gouvernance partagée, les coûts, l'animation citoyenne, le déroulé du projet, et ce en totale sécurité pour la collectivité. Elle est guidée par un souci constant de transparence, dans les choix techniques, juridiques et dans les coûts associés, permettant de garantir la relation de confiance entre tous les partenaires, dont la collectivité et les citoyens.

Dans l'attente de constitution de sa propre SEM EnR, le SDEE a décidé de s'appuyer sur les compétences de la SEM SIPEnR en matière de co-développement de projets EnR d'envergure, dans le cadre d'une convention tripartite, afin d'assurer



une efficacité maximum et une expertise technique et financière plus importante, et couvrir ainsi l'ensemble des étapes des projets envisagés, depuis les études préliminaires, le développement, la mise en œuvre et jusqu'à la mise en service et l'exploitation.

Le projet de convention prévoit également le portage futur du projet EnR par le biais d'une Société de Projet (SPV) détenue conjointement et dans laquelle les collectivités disposeront d'un contrôle étroit au sens du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Bureau syndical a approuvé la signature des conventions relatives au lancement de ces deux opérations.





AFFAIRE DELIBEREE

Validation des projets éligibles au Fonds Chaleur

Lauréat du contrat de développement territorial de l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur, en lien avec son rôle d'opérateur territorial de chaleur renouvelable.

Après instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur, les études et travaux suivants ont été validés et seront présentés à l'ADEME lors d'une prochaine commission :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
GEOOTHERMIE			
Etudes			
Département de la Lozère Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour un bâtiment à construire, aux Bondons	3 600 €	2 520 €	-
SCI Domaine de Barres Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour un établissement de tourisme, à Langogne	22 960 €	16 072 €	-
CC des Cévennes au Mont Lozère Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour la maison du Mont Lozère, au Pont de Montvert	7 887 €	5 521 €	-
Travaux			
Camping Les Sous-Bois du Lac Réalisation d'une installation géothermique pour un établissement touristique, à Chastanier	75 763 €	37 900 €	9 741 €
Commune de Bourgs-sur-Colagne Réalisation d'une installation géothermique pour l'ancienne école	86 389 €	23 000 €	46 111 €
BOIS ENERGIE			
Etudes			
Commune de Saint Michel de Dèze Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie et solaire thermique	14 000 €	9 800 €	-
Commune de Saint Etienne Vallée Française Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie avec réseau de chaleur	3 850 €	770€	1 925 €
Communauté de Communes du Haut Allier Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour un réseau de chaleur, à Langogne	7 450 €	1 490 €	3 725 €
Département de la Lozère Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour le Collège du Bleynard	4 300 €	3 010 €	-
Travaux			
Commune de Montrodat Réalisation d'une installation à granulés pour la mairie	29 823 €	18 270 €	5 588 €
Commune de Montrodat Réalisation d'une installation à granulés pour l'école	63 322 €	34 230 €	16 428 €
SCI du Pont de Fer Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour un immeuble comprenant quatre logements, à Florac	120 807 €	64 580 €	14 460 €
Commune de Monts de Randon Réalisation d'une installation à granulés pour la crèche et la salle polyvalente, à Rieutort de Randon	68 876 €	47 815 €	7 285 €

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
BOIS ENERGIE			
Travaux (suite)			
Commune de Monts de Randon Réalisation d'une installation à granulés avec réseau de chaleur pour un ensemble de bâtiments, à Rieutort de Randon	1 307 959	445 350 €	601 017 €
Association Les Amis de la Providence Réalisation d'une installation à granulés pour le Château du Boy, à Lanuéjols	732 134 €	360 870 €	17 958 €
GAEC de Mijoule Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour deux logements et une salle de traite, à La Canourgue	35 899 €	14 275 €	-
Total	2 585 019 €	1 085 473 €	724 238 €



ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Adhésion à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) proposée par le CDG 48

Il a été décidé, à travers la signature d'une convention, l'adhésion du SDEE à la Procédure de Médiation Obligatoire (MPO) mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Lozère, et applicable à certains litiges de la fonction publique ainsi qu'à certains litiges sociaux.

Dans le cadre de cette procédure, le CDG 48 pourra, en qualité de tiers de confiance, intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur.

Renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires souscrit par le CDG 48

Dans le cadre de la consultation organisée par le Centre de Gestion de la Lozère pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, le SDEE a souhaité, sous réserve de disposer des résultats de la consultation du marché, pouvoir adhérer au "contrat groupe ouvert à adhésion facultative" que le CDG 48 se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Décision modificative

Il a été voté une modification budgétaire sur le Budget Environnement pour un transfert de crédit de 56 000 € de l'article 022 (Dépenses imprévues) en vue d'une régularisation d'écriture.

Non renouvellement de la certification ISO 9001

Engagé depuis 2004 dans la certification ISO 9001 (management de la qualité), cette procédure a permis au SDEE d'améliorer et d'harmoniser au fil des années ses process administratifs. Aujourd'hui, la dernière version de la norme nécessite un suivi plus complexe et chronophage, sans réelle plus-value pour le Syndicat.

Il a donc été décidé, à la date d'expiration du certificat fixée au 28 novembre 2023, de ne pas solliciter le renouvellement de cette certification. Le SDEE maintiendra néanmoins ses outils de pilotage et d'évaluation de la satisfaction client qu'il juge pertinents, afin de continuer à s'inscrire dans une démarche volontaire d'amélioration continue de son organisation, garantissant dans ses nombreux domaines d'intervention le meilleur service aux communes et aux usagers.



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 17 avril 2023

VOIRIE 2023 – PHASES 1 ET 2

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ Secteur 3 – Grandrieu : attribution à l'entreprise COLAS ;
- ✓ Secteur 4 – Langogne : attribution à l'entreprise COLAS, sous-traitant GIRAUD ;
- ✓ Secteur 5 – Châteauneuf de Randon : attribution à l'entreprise COLAS ;
- ✓ Secteur 6 – Monts de Randon : attribution à l'entreprise COLAS ;
- ✓ Secteur 10 – Mende : attribution à l'entreprise COLAS ;
- ✓ Secteur 12 – Gorges et Causses : attribution à l'entreprise GERMAIN, sous-traitant CHAPELLE ;
- ✓ Secteur 13 – Florac Trois Rivières : attribution à l'entreprise GERMAIN, sous-traitant CHAPELLE ;
- ✓ Secteur 14 – Pont de Montvert Sud Mont Lozère : attribution à l'entreprise GERMAIN, sous-traitant CHAPELLE ;
- ✓ Secteur 15 – Saint Germain de Calberte : attribution à l'entreprise COLAS ;

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 5 mai 2023

VOIRIE 2023 – PHASE 3

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ Secteur 1 – Hautes Terres de l'Aubrac : attribution à l'entreprise COLAS ;
- ✓ Secteur 2 – Terres d'Apcher Margeride Aubrac : attribution à l'entreprise MARQUET ;
- ✓ Secteur 16 – Le Bleymard / Villefort : attribution à l'entreprise GIRAUD, sous-traitant COLAS.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 23 mai 2023

ENVIRONNEMENT – TRANSPORT DE DECHETS VALORISABLES

Accord-cadre à bons de commande (période 2023-2026) pour le transport du Verre, des Emballages et de refus d'OMr attribué à l'entreprise :

- ✓ BOYER Michel SA.

